

## Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées

Tableaux de bord - données 2009 (édition 2011)



## Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées

### Tableaux de bord - données 2009 (édition 2011)

Les tableaux de bord de la précarité / Édition 2011 (données 2009), proposent une photographie de la précarité. Ils s'appuient en cela sur des indicateurs structurés selon quatre dimensions : chiffres-clés socio-économiques, minima sociaux, accès aux soins et bas revenus. Déclinés pour la France métropolitaine, la région et ses départements, ces indicateurs mettent en évidence deux évolutions :

- En Midi-Pyrénées, le nombre d'allocataires des minima sociaux augmente de 7 % entre 2008 et 2009. La détérioration du marché du travail, amorcée au 4<sup>e</sup> trimestre 2008, liée à la crise économique et financière nationale et internationale, entraîne une progression de 12 % des allocataires du revenu de solidarité active (RSA) socle non majoré (précédemment RMI) et de 6 % des bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS).

- En 2009, la population en situation de précarité financière augmente dans tous les départements de la région, le taux de précarité financière atteignant 16,4 % en Midi-Pyrénées. La précarité est nettement plus marquée en Ariège et dans le Tarn-et-Garonne qu'au niveau régional : plus d'une personne de moins de 65 ans sur cinq vit dans un foyer disposant de revenus inférieurs au seuil de bas revenus.

***L'édition 2011 s'enrichira d'un zoom thématique portant sur les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) en Haute-Garonne, premier bilan à la suite de son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009.***

- Accueil
- Chiffres clés
- Minima sociaux
  - Vue d'ensemble
  - Revenu de solidarité active socle non majoré (RSA non majoré) et Revenu minimum d'insertion (RMI)
  - Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)
  - Allocation Adulte Handicapé (AAH)
  - Revenu de solidarité active majoré (RSA majoré) et Allocation parent isolé (API)
  - Allocation Supplémentaire du minimum vieillesse (AS) et Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)
- Revenu de solidarité active - RSA activité seul
- Accès aux soins
  - Couverture maladie universelle Complémentaire (CMU-C)
- Précarité financière
- ***Zoom sur le RSA en Haute-Garonne***
- Définitions
- Voir aussi...

# Accueil

## Éditorial

Les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs sociaux portent une attention soutenue aux phénomènes de pauvreté, de précarité et d'exclusion, présents à la fois dans les milieux urbains et ruraux. Des programmes d'intervention sont mis en œuvre par différents acteurs pour apporter des réponses de proximité, le plus en amont possible, et garantir aux personnes concernées l'accès aux droits fondamentaux. Parce qu'ils sont difficiles à cerner de façon globale, du fait de leur diversité et de leur évolution, il est nécessaire que l'information sur ces phénomènes soit approfondie, suivie et mieux partagée.

Cette préoccupation est inscrite au cœur des travaux du partenariat d'observation construit par sept organismes : la Fédération régionale des Caisses d'allocations familiales (Caf), l'Association régionale des organismes de mutualité sociale agricole (Aromsa), le Service régional de l'information statistique économique et territoriale (Sriset) de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf), la Direction régionale de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), la Direction régionale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), la Caisse régionale d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) et la Direction régionale de Pôle emploi Midi-Pyrénées.

Pour mieux répondre aux besoins locaux, la publication « Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées » s'appuie sur trois types de travaux publiés séparément :

- Des **tableaux de bord de la précarité**, constitués d'indicateurs régionaux et départementaux et de « zooms » sur un sujet précis. L'objectif est de fournir rapidement, chaque année, des éléments de cadrage situant Midi-Pyrénées au sein des régions françaises et analysant les disparités départementales. Le zoom thématique aborde des problématiques régionales fortes, telles que l'étude de populations bénéficiaires de minima ou encore en situation de pauvreté.
- Des **données localisées**, constituées d'indicateurs plus détaillés fournis sur des zonages d'intérêt ou d'intervention publique allant de la commune à la région. Chaque année, ces fiches complètent les tableaux de bord en permettant une analyse territoriale de la précarité.
- Des **études thématiques** aperiodiques et publiées sous forme de zoom.

Les **tableaux de bord de la précarité / Édition 2011** (données 2009), proposent donc une photographie de la précarité. Ils s'appuient en cela sur des indicateurs structurés selon quatre dimensions : chiffres-clés socio-économiques, minima sociaux, accès aux soins et bas revenus. Déclinés pour la France métropolitaine, la région et ses départements, ces indicateurs mettent en évidence deux évolutions :

- En Midi-Pyrénées, le nombre d'allocataires des minima sociaux augmente de 7 % entre 2008 et 2009. La détérioration du marché du travail, amorcée au 4<sup>e</sup> trimestre 2008 et liée à la crise économique et financière nationale et internationale, entraîne une progression de 12 % des allocataires du revenu de solidarité active (RSA) socle non majoré (précédemment RMI) et de 6 % des bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS).
- En 2009, la population en situation de précarité financière augmente dans tous les départements de la région, le taux de précarité financière atteignant 16,4 % en Midi-Pyrénées. La précarité est nettement plus marquée en Ariège et dans le Tarn-et-Garonne qu'au niveau régional : plus d'une personne de moins de 65 ans sur cinq vit dans un foyer disposant de revenus inférieurs au seuil de bas revenus.

L'édition 2011 s'enrichira d'un zoom thématique portant sur **les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) en Haute-Garonne, premier bilan à la suite de son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009.**

Tous ceux qui s'intéressent aux problématiques sociales ou jouent un rôle dans la lutte contre la précarité trouveront dans cette publication des éléments de connaissance répondant à leurs questions et utiles à la conduite de leurs actions.

Que toutes les personnes qui ont permis sa réalisation en soient remerciées.

Le Directeur  
de Pôle emploi  
Midi-Pyrénées



Y. Dubrunfaut

Le Directeur  
de la Fédération des CAF  
Midi-Pyrénées



A. Mouisset

Le Directeur  
de la Carsat  
de Midi-Pyrénées



F. De Block

Le Directeur régional  
de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt de Midi-Pyrénées



M. Sallevane

Le Directeur régional  
de la DRJSCS  
Midi-Pyrénées



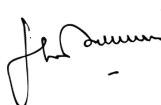
F. Ramé

Le Directeur régional  
de l'Insee  
Midi-Pyrénées



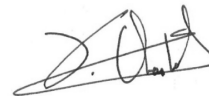
JP. Grouthier

Le Directeur de l'Association Régionale  
des organismes MSA  
Midi-Pyrénées



JL. Bonnet

Le Directeur général  
de l'ARS  
Midi-Pyrénées



X. Chastel

## Partenariat

Ce dossier a été réalisé dans le cadre d'un partenariat entre la Fédération des Caisses d'Allocations Familiales (Caf) de Midi-Pyrénées, l'Association Régionale des Organismes de Mutualité sociale Agricole (Aromsa), la Caisse Régionale d'Assurance Retraite et de Santé au travail (Carsat), le Pôle emploi de Midi-Pyrénées, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Draaf), la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (Drjscs), l'Agence Régionale de Santé et l'Insee de Midi-Pyrénées.

### Coordination :

Claire BORÉ (Insee)

### Auteurs du dossier :

Fédération des Caf : Marc TAJAN  
Caf de Toulouse : Geneviève CAZAUX  
Aromsa : Benoit KNEVELER  
Carsat : Rémy BERINO  
Pôle emploi : Pierre BROSSIER  
Draaf : Dominique AYMARD  
Drjscs : Michèle EVEN  
ARS : Denis DUCROS  
Insee : Nicole SCHOEN, Claire BORÉ

### Réalisation technique Insee Midi-Pyrénées :

Secrétaire de rédaction : Nicolas DUGACHARD  
Maquettiste : Évelyne DE MAS, Éric JULIEN  
Équipe internet : Éric JULIEN

## Chiffres clés

### Population

#### Taille et structure de la population en 2009

	Estimation au 1 <sup>er</sup> janvier 2009		
	Population totale	part des moins de 25 ans (%)	part des 65 ans et plus (%)
Ariège	151 581	26,0	21,9
Aveyron	276 779	25,4	23,9
Haute-Garonne	1 234 241	32,6	14,2
Gers	186 527	24,9	23,7
Lot	173 845	24,0	24,4
Hautes-Pyrénées	229 273	25,8	22,7
Tarn	374 501	27,2	21,8
Tarn-et-Garonne	239 228	28,6	19,4
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>2 865 975</b>	<b>29,0</b>	<b>18,9</b>
France métropolitaine	62 473 876	30,9	16,7

Source : Insee - Estimations de population (provisoire)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, Midi-Pyrénées compte 2 866 000 habitants. La région se caractérise par une très forte croissance de sa population, qui a progressé près de deux fois plus rapidement qu'en France métropolitaine depuis 1999. Soutenue par l'arrivée de nouvelles populations, cette croissance est particulièrement marquée en Haute-Garonne et en Tarn-et-Garonne.

Malgré cette vitalité démographique, elle reste l'une des régions françaises les moins densément peuplées et présente un caractère rural marqué en dehors de l'aire urbaine de Toulouse. L'arrivée importante de jeunes n'empêche pas le vieillissement de la population. Les trois départements les plus ruraux (Lot, Gers, Aveyron) sont aussi les plus âgés : près d'un habitant sur quatre y a plus de 65 ans. La population est fortement concentrée autour de la capitale régionale : la Haute-Garonne regroupe ainsi 43 % des habitants de la région sur moins de 14 % de sa superficie.

## Chômage

### Taux de chômage et structure de la demande d'emploi fin 2009

	Taux de chômage (%) <sup>1</sup>		Demandeurs d'emploi de catégorie A B C au 31 décembre 2009 (2)				Part des demandeurs d'emploi de longue durée <sup>3</sup> dans les catégories A B C (%)
	2008	2009	Nombre	Evolution 2008-2009 (%)	part en %		
					moins de 25 ans	50 ans et plus	
Ariège	9,3	11,4	9 784	12,7	16,7	18,5	35,2
Aveyron	5,3	6,5	11 789	15,7	19,6	17,3	29,0
Haute-Garonne	8,0	9,5	87 440	19,6	17,4	13,8	33,3
Gers	5,5	6,8	8 681	15,7	16,7	19,6	32,0
Lot	7,2	8,9	9 372	17,3	16,5	19,4	31,7
Hautes-Pyrénées	8,3	10,7	15 993	15,6	17,7	19,1	29,8
Tarn	9,3	10,7	24 166	11,0	19,2	16,3	36,0
Tarn-et-Garonne	9,4	11,0	15 847	13,5	18,4	16,7	34,9
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>7,9</b>	<b>9,5</b>	<b>183 072</b>	<b>16,6</b>	<b>17,8</b>	<b>15,9</b>	<b>33,2</b>
France métropolitaine	7,8	9,6	<b>3 905 590</b>	18,3	18,8	15,9	32,8

<sup>1</sup> taux de chômage localisés du 4<sup>e</sup> trimestre (moyenne trimestrielle en données CVS)

<sup>2</sup> Demandeurs d'emploi de catégorie A B C - données brutes

Demandeurs d'emplois élargis aux catégories B et C

seules les catégories A étaient pris en compte dans le tableau de bord 2008

<sup>3</sup> demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an

Sources : Pôle emploi, Insee

Par suite de la crise économique, le [taux de chômage](#) en Midi-Pyrénées augmente de 1,6 point par rapport à 2008 pour atteindre 9,5 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2009, niveau proche du taux de France métropolitaine (9,6 %). Si cette hausse du chômage concerne l'ensemble du territoire régional, elle est particulièrement marquée en Ariège (+ 2,1 points) et dans les Hautes-Pyrénées (+ 2,4 points). Les disparités structurelles départementales demeurent. Les taux de chômage sont les plus faibles de la région en Aveyron (6,5 %) et dans le Gers (6,8 %). A l'opposé, l'Ariège et le Tarn-et-Garonne affichent des taux de 11 %, suivis de près par le Tarn et les Hautes-Pyrénées.

## Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées

Tableaux de bord - données 2009 (édition 2011)

Les jeunes de moins de 25 ans sont les plus touchés par la dégradation du marché du travail. Le nombre de **demandeurs d'emploi de catégories A, B, C** à ces âges augmente de 20,1 % en un an contre 16,6 % en moyenne. Ils représentent 17,8 % des demandeurs d'emploi en décembre 2009. Signe de difficultés durables sur le marché du travail, le chômage de longue durée progresse fortement, en Midi-Pyrénées, (+ 26 %), comme en France métropolitaine (28 %). Plus d'un demandeur d'emploi de catégories A, B ou C sur trois est inscrit depuis plus d'un an à Pôle emploi fin 2009, contre 31 % fin 2008. Dans le Tarn, l'Ariège et le Tarn-et-Garonne, la part des demandeurs d'emploi de longue durée atteint 35 %.

## Revenus

### Revenus fiscaux des ménages en 2008

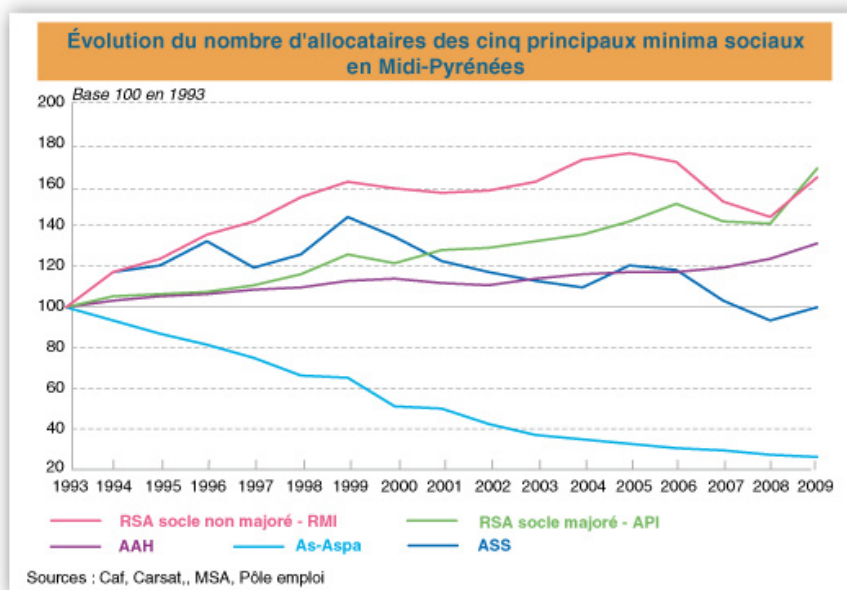
	Revenu fiscal mensuel par unité de consommation (€)		
	Médian	1 <sup>er</sup> décile	9 <sup>e</sup> décile
Ariège	1 341	486	2 535
Aveyron	1 361	575	2 576
Haute-Garonne	1 653	619	3 230
Gers	1 397	590	2 678
Lot	1 384	572	2 674
Hautes-Pyrénées	1 433	597	2 638
Tarn	1 378	544	2 641
Tarn-et-Garonne	1 343	497	2 559
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>1 480</b>	<b>578</b>	<b>2 900</b>
<b>France de province</b>	<b>1 469</b>	<b>570</b>	<b>2 850</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>1 511</b>	<b>566</b>	<b>3 070</b>

Source : Insee - DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages

En 2008 en Midi-Pyrénées, la moitié des ménages déclarent moins de 1 480 euros de revenus par mois et par [unité de consommation](#) et 10 % moins de 578 euros. Si les revenus des Midi-Pyrénéens sont légèrement supérieurs à ceux des habitants de l'ensemble des régions de province, leur distribution est comparable à la moyenne : les 10 % des ménages les plus aisés disposent de revenus cinq fois supérieurs à ceux des 10 % les plus pauvres.

La Haute-Garonne se distingue par des revenus plus élevés : le revenu médian y est nettement supérieur à celui de l'ensemble de la région et de la France métropolitaine. Les écarts de revenus y sont aussi plus grands. A l'opposé, l'Ariège et le Tarn-et-Garonne affichent les revenus médians les plus bas de Midi-Pyrénées, du fait de la présence de très faibles revenus : 10 % de leurs habitants déclarent en effet des revenus inférieurs à 500 euros par mois et par unité de consommation.

## Vue d'ensemble



Parmi les neuf minima sociaux existant en France métropolitaine, cinq d'entre eux couvrent 95 % des allocataires de Midi-Pyrénées en 2009 : le Revenu de solidarité active (RSA) socle, avec ses deux volets le RSA socle non majoré et le RSA socle majoré pour isolement, l'Allocation de solidarité spécifique (ASS), l'Allocation adulte handicapé (AAH) et l'Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (AS) à laquelle se substitue progressivement l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

Ces cinq principaux minima sont versés à 148 100 personnes, dont 116 300 perçoivent l'un des quatre minima destinés aux moins de 65 ans (RSA socle non majoré, RSA socle majoré, ASS, AAH) et 31 800 perçoivent l'AS ou l'ASPA.

Le revenu de solidarité active (RSA) est une prestation entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009 en France métropolitaine. Sa première composante, le RSA socle, a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API), ainsi que certains dispositifs d'intéressement à la reprise d'activité. Il est versé par les caisses d'allocations familiales ou les caisses de mutualité sociale agricole.

Pour pouvoir bénéficier du RSA socle, il faut avoir au moins 25 ans ou assumer la charge d'un ou plusieurs enfants (ou attendre un enfant), l'extension du RSA aux jeunes actifs de moins de 25 ans n'intervenant qu'au 1<sup>er</sup> septembre 2010. Le dispositif prévoit également un droit à l'accompagnement. La seconde composante, le RSA activité, bénéficie aux personnes qui travaillent mais perçoivent de faibles revenus d'activité. Un allocataire peut bénéficier simultanément de la composante socle et de la composante activité du RSA. L'ensemble assure en règle générale un revenu plus élevé aux personnes en emploi. Le RSA activité seul n'est pas un minimum social. Le dispositif RSA s'est mis en œuvre progressivement dans un contexte de crise économique : sept mois après son entrée en vigueur, il n'a pas totalement atteint son régime de croisière.

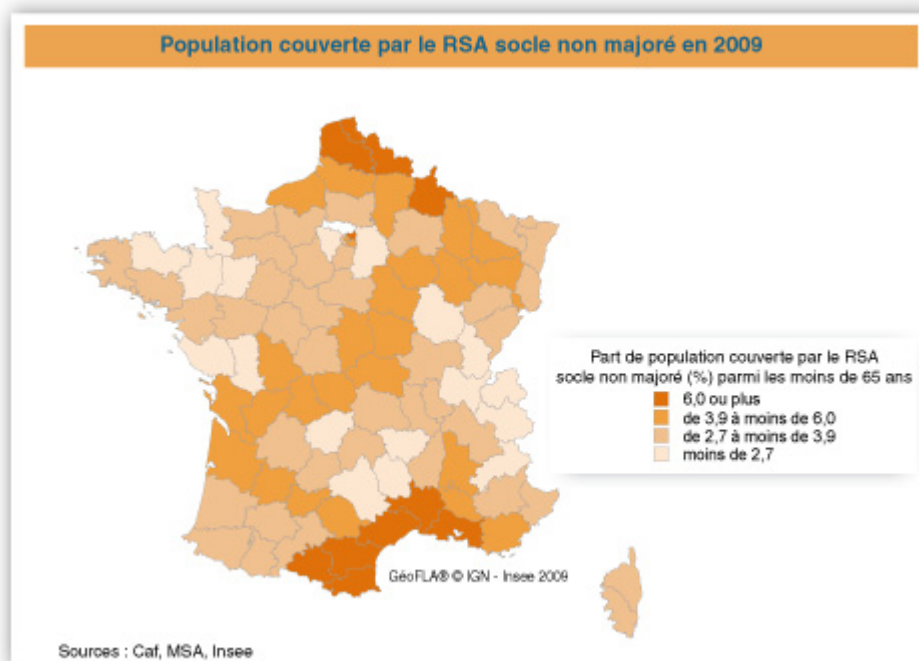
En Midi-Pyrénées, le nombre total d'allocataires d'au moins l'un des cinq minima augmente de 7 % entre 2008 et 2009. La dégradation de l'économie à partir de la mi-2008 contribue à la hausse du nombre d'allocataires pour les dispositifs tournés vers la population en âge de travailler. En lien avec la forte détérioration du marché du travail régional à partir du 3<sup>e</sup> trimestre 2008, le nombre d'allocataires du RMI-RSA socle non majoré progresse de 12 % en 2009.

Le nombre d'allocataires de l'ASS augmente quant à lui de 6 % avec le développement du chômage de longue durée.

Le nombre d'allocataires de l'AS ou de l'ASPA continue de diminuer (- 2,5 %). Cette baisse résulte d'un effet de ciseau entre deux évolutions contraires : d'une part celle du régime général qui se traduit par une hausse des entrées dans le dispositif du fait de la revalorisation du plafond de ressources en 2009, d'autre part celle du régime agricole qui continue de perdre des allocataires.

Le nombre d'allocataires de l'AAH progresse de 5,5 %. La part de la population couverte en Midi-Pyrénées est légèrement supérieure à celle de l'ensemble du territoire métropolitain.

## Revenu de solidarité active socle non majoré



Le RSA socle non majoré a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI). Il demeure le minimum social le plus distribué en Midi-Pyrénées, comme au niveau national : il est versé à un tiers des allocataires d'au moins l'un des cinq principaux minima, soit 48 500 allocataires en 2009. En tenant compte des familles des allocataires, il bénéficie à 90 500 personnes dans la région, soit 3,9 % des moins de 65 ans.

Le RSA socle remplace pour l'essentiel des aides déjà existantes et la plupart des bénéficiaires ont automatiquement basculé vers le RSA dès sa mise en place.

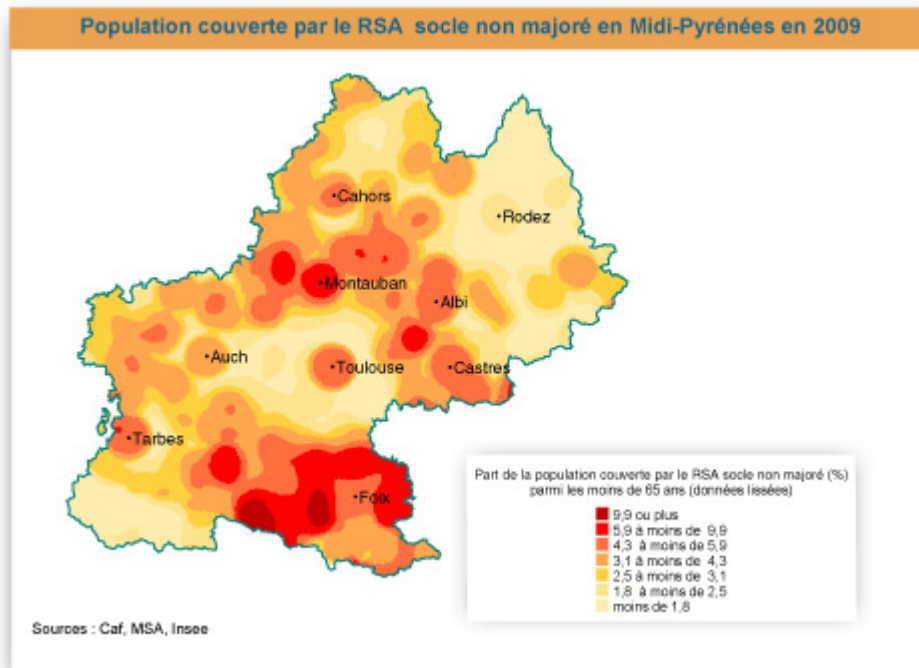
Le poids du RSA socle non majoré est particulièrement important dans les deux départements aux revenus déclarés les plus faibles : 6,1 % des moins de 65 ans bénéficient du RSA socle non majoré en Ariège et 5,0 % en Tarn-et-Garonne. Ces deux départements sont parmi les plus concernés de France métropolitaine : seuls neuf départements présentent des taux supérieurs à celui de l'Ariège. C'est aussi dans ces départements que la part des bénéficiaires de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) est la plus élevée de la région parmi les moins de 65 ans.

### Allocataires et population couverte par le RMI - RSA socle non majoré en Midi-Pyrénées

	Allocataires			Population couverte			
	RMI au 31 décembre 2008	RSA au 31 décembre 2009	Evolution 2008 - 2009 (%)	RMI au 31 décembre 2008	RSA au 31 décembre 2009	Evolution 2008 - 2009 (%)	Part parmi les moins de 65 ans en 2009 (%)
Ariège	3 578	3 885	8,6	6 664	7 183	7,8	6,1
Aveyron	2 151	2 540	18,1	4 175	4 801	15,0	2,3
Haute-Garonne	19 905	22 687	14,0	35 927	40 794	13,5	3,9
Gers	2 072	2 303	11,1	4 082	4 349	6,5	3,1
Lot	2 126	2 288	7,6	3 956	4 081	3,2	3,1
Hautes-Pyrénées	3 350	3 519	5,0	6 350	6 519	2,7	3,7
Tarn	5 896	6 686	13,4	11 556	13 058	13,0	4,5
Tarn-et-Garonne	4 117	4 567	10,9	8 897	9 719	9,2	5,0
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>43 195</b>	<b>48 475</b>	<b>12,2</b>	<b>81 607</b>	<b>90 504</b>	<b>10,9</b>	<b>3,9</b>
France métropolitaine	1 005 205	1 120 205	11,4	1 913 576	2 112 471	10,4	4,1

Sources : Insee, Caf, MSA

Entre 2008 et 2009, le nombre d'allocataires RMI puis du RSA socle non majoré augmente plus fortement en Midi-Pyrénées qu'en France métropolitaine, le périmètre réglementaire des deux prestations permettant la comparaison. Le nombre d'allocataires du RSA socle non majoré au regard du RMI augmente dans tous les départements. Cette évolution est directement imputable au contexte économique très dégradé qui s'est traduit par des ajustements importants sur le marché du travail et une forte progression du nombre de chômeurs.



La population couverte par le RSA socle non majoré vit surtout dans les espaces urbains, notamment dans les grandes villes. Elle se concentre ainsi au centre de l'agglomération de Toulouse : le contraste est fort avec la couronne périurbaine où les allocataires du RSA socle non majoré sont relativement peu nombreux. Dans les départements les plus touchés, la géographie du RSA socle rappelle celle de la précarité financière. Ainsi en 2009, les bénéficiaires sont proportionnellement les plus nombreux en Ariège, notamment dans le Couserans, ainsi que, dans une moindre mesure, dans le Tarn-et-Garonne, en particulier à Montauban et dans sa périphérie.

## Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)

### Allocataires de l'ASS en Midi-Pyrénées

	Allocataires		
	au 31 décembre 2008	au 31 décembre 2009	Evolution 2008 - 2009(%)
Ariège	849	952	12,1
Aveyron	770	861	11,8
Haute-Garonne	5 113	5 419	6,0
Gers	780	795	1,9
Lot	932	951	2,0
Hautes-Pyrénées	1 280	1 360	6,3
Tarn	2 276	2 406	5,7
Tarn-et-Garonne	1 197	1 299	8,5
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>13 197</b>	<b>14 043</b>	6,4
France métropolitaine	299 755	321 000	7,1

Source : Pôle emploi

En 2009, l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) est versée à 14 000 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en Midi-Pyrénées. Cette prestation est destinée aux demandeurs d'emploi qui ont épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq ans d'activité salariée au cours des dix dernières années. Suivant avec un certain décalage l'augmentation du chômage de longue durée, commencée dès le 2<sup>e</sup> semestre 2008, le nombre d'allocataires de l'ASS progresse en 2009 dans la région, tout particulièrement en Ariège et en Aveyron.

La situation est fortement contrastée d'un département à l'autre. En 2009, les allocataires de l'ASS sont relativement moins nombreux en Haute-Garonne, qui regroupe 39 % des bénéficiaires de l'ASS de la région mais 44 % de la population totale indemnisée par Pôle emploi. À l'inverse, le Tarn concentre 17 % des allocataires de l'ASS de Midi-Pyrénées pour 14 % de l'ensemble des allocataires indemnisés (pour en savoir plus, voir le zoom « Allocation de solidarité spécifique, données 2006 »).

## Allocation Adulte Handicapé (AAH)

### Allocataires et population couverte par l'AAH en Midi-Pyrénées

	Allocataires			Population couverte			
	au 31 décembre 2008	au 31 décembre 2009	Evolution 2008 - 2009 (%)	au 31 décembre 2008	au 31 décembre 2009	Evolution 2008 - 2009 (%)	Part (%) parmi les moins de 65 ans en 2009
Ariège	2 629	2 687	2,2	3 814	3 947	3,5	3,2
Aveyron	4 830	5 011	3,7	7 313	7 479	2,3	3,5
Haute-Garonne	13 803	15 114	9,5	19 804	21 896	10,6	1,9
Gers	3 392	3 485	2,7	4 955	5 042	1,8	3,5
Lot	3 231	3 358	3,9	4 972	5 157	3,7	3,8
Hautes-Pyrénées	4 747	4 921	3,7	6 944	7 239	4,2	3,9
Tarn	6 367	6 585	3,4	9 468	9 799	3,5	3,2
Tarn-et-Garonne	4 498	4 739	5,4	7 139	7 526	5,4	3,7
<b>Midi-Pyrénées</b>	43 497	45 900	5,5	64 409	68 085	5,7	2,8
France métropolitaine	820 332	854 155	4,1	1 219 500	1 276 530	4,7	2,3

L'Allocation adulte handicapé (AAH) constitue, en nombre d'allocataires, le deuxième minimum social de la région comme au niveau national. Il est versé à 45 900 personnes en 2009 en Midi-Pyrénées, soit à 31 % de l'ensemble des allocataires d'au moins l'un des cinq principaux minima sociaux. Avec leurs familles, quelque 68 000 personnes bénéficient de l'AAH, soit 2,8 % des moins de 65 ans. Les allocataires sont relativement plus nombreux dans les Hautes-Pyrénées où sont implantés de nombreux établissements spécialisés. Dans le Lot, le Gers, l'Aveyron et le Tarn-et-Garonne, l'AAH est versée à davantage d'allocataires que le RSA socle non majoré.

En 2009, le nombre des allocataires de l'AAH progresse en moyenne de 5,5 % en Midi-Pyrénées, soit plus qu'au niveau national. Cette forte hausse concerne d'abord la Haute-Garonne (+ 9,5 %), puis le Tarn-et-Garonne (+ 5,4 %).

La croissance du nombre d'allocataires de l'AAH se poursuit sous l'impulsion du plan de revalorisation sur cinq ans engagé en 2008. Le plafond de ressources a été relevé sensiblement, ce qui permet à davantage de personnes d'avoir accès à cette prestation.

## Allocation Parent isolé (API)

### Allocataires et population couverte par l'API - RSA socle majoré en Midi-Pyrénées

	Allocataires			Population couverte			
	API au 31 décembre 2008	RSA majoré au 31 décembre 2009	Evolution 2008 - 2009 (%)	API au 31 décembre 2008	RSA majoré au 31 décembre 2009	Evolution 2008 - 2009 (%)	Part (%) parmi les moins de 65 ans en 2009
Ariège	479	585	22,1	1 331	1 647	23,7	1,4
Aveyron	393	425	8,1	1 074	1 189	10,7	0,6
Haute-Garonne	3 051	3 633	19,1	8 314	10 172	22,3	1,0
Gers	335	383	14,3	935	1 082	15,7	0,8
Lot	333	386	15,9	888	1 080	21,6	0,8
Hautes-Pyrénées	513	631	23,0	1 363	1 717	26,0	1,0
Tarn	917	1 047	14,2	2 662	3 115	17,0	1,1
Tarn-et-Garonne	658	810	23,1	1 839	2 355	28,1	1,2
<b>Midi-Pyrénées</b>	6 679	7 900	18,3	18 406	22 357	21,5	1,0
France métropolitaine	171 938	193 715	12,7	479 200	548 221	14,4	1,1

Sources : Caf, MSA

Les bénéficiaires du RSA socle majoré au titre de parent isolé sont en grande partie ceux qui percevaient l'Allocation de parent isolé (API) avant juin 2009. Cependant, le public s'est élargi : le RSA socle majoré est distribué aux parents isolés dont les enfants à charge ont moins de 25 ans. Auparavant, seuls les parents isolés avec des enfants de moins de 20 ans pouvaient prétendre à l'API. En outre, lors d'une séparation, le parent isolé qui bénéficiait du RMI avec son conjoint pouvait garder cette dernière allocation, à condition de ne pas faire de demande d'API. Aujourd'hui, il bascule automatiquement dans le dispositif du RSA socle majoré.

En 2009, quelque 7 900 parents isolés, essentiellement des femmes, perçoivent le [RSA socle majoré](#) en Midi-Pyrénées. Avec les enfants, la population couverte s'élève ainsi à 22 400 personnes, soit 1 % des moins de 65 ans. La part de la population couverte est un peu plus élevée en Ariège et en Tarn-et-Garonne, départements les plus touchés par la précarité financière.

Stable en 2007 et 2008, le nombre d'allocataires augmente davantage en Midi-Pyrénées qu'en France métropolitaine entre 2008 et 2009. La progression du nombre d'allocataires résulte à la fois de la différence de champ des publics concernés et du ralentissement de l'économie.

## Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (AS) et Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)

### Allocataires de l'ASPA- AS en Midi-Pyrénées

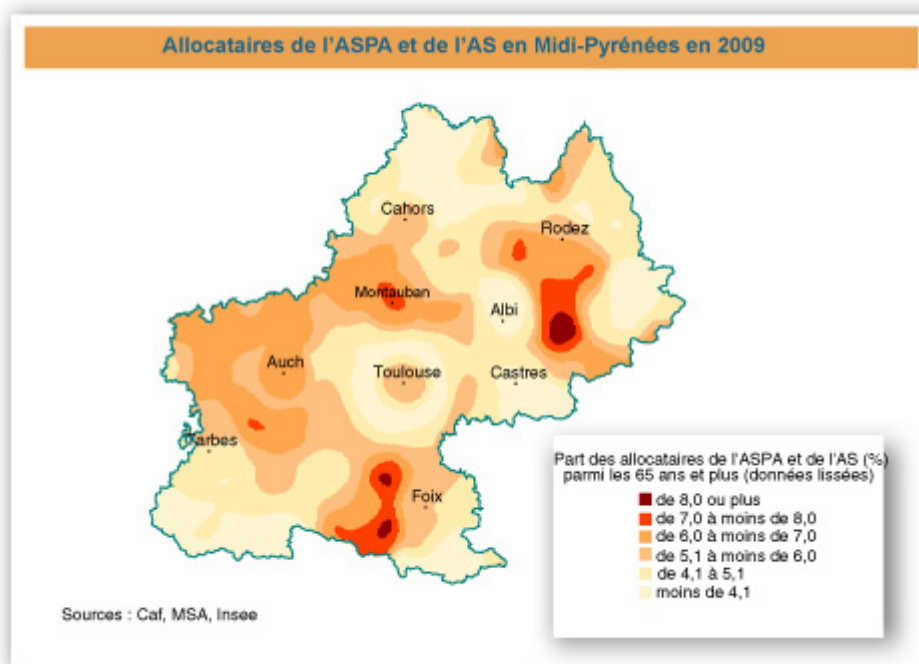
	Allocataires			Part (%) parmi les 65 ans ou plus en 2008
	au 31 décembre 2008	au 31 décembre 2009	Evolution 2008- 2009 (%)	
Ariège	2 144	2 081	-2,9	6,3
Aveyron	4 403	4 149	-5,8	6,3
Haute-Garonne	9 786	9 940	1,6	5,7
Gers	3 287	3 103	-5,6	7,0
Lot	2 325	2 142	-7,9	5,0
Hautes-Pyrénées	3 088	3 000	-2,8	5,8
Tarn	4 279	4 143	-3,2	5,1
Tarn-et-Garonne	3 327	3 255	-2,2	7,0
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>32 639</b>	<b>31 813</b>	<b>-2,5</b>	<b>5,9</b>
France métropolitaine	506 930	515 847	1,8	4,9

Sources : CNAVTS, MSA, SASV, CNRACL, FSPOEIE, RSI-Commerçants, RSI-Artisans, SNCF, Enim, Régime minier, Cavimac

Deux allocations permettent d'atteindre le niveau du minimum vieillesse : l'[Allocation supplémentaire du minimum vieillesse \(AS\)](#) et l'[Allocation de solidarité aux personnes âgées \(ASPA\)](#), entrée en vigueur au début de l'année 2007. En Midi-Pyrénées, ces allocations apportent un complément de ressources à 32 000 retraités âgés de 65 ans ou plus, n'ayant jamais ou pas assez cotisé pour atteindre le seuil du minimum vieillesse (pour en savoir plus, voir le zoom « [Allocation de solidarité aux personnes âgées, données 2007](#) »). Les allocataires, rattachés pour l'essentiel au régime général (57 % des allocataires) et au régime agricole (28 %), représentent 20 % des allocataires des cinq principaux minima sociaux. Dans la région, la part du régime agricole est deux fois plus importante que dans l'ensemble des régions de métropole et la proportion d'allocataires parmi les 65 ans et plus dépasse la moyenne nationale.

En Midi-Pyrénées, le nombre d'allocataires diminue de 2,5 % en 2009. La revalorisation progressive du montant des retraites et l'augmentation du nombre de carrières complètes chez les femmes entraînent une baisse mécanique du nombre d'allocataires de l'AS-ASPA depuis sa création. Cependant, depuis 2003, la baisse ralentit dans la région : le nombre d'allocataires diminue de 4,3 % chaque année entre 2003 et 2009, contre - 8,3 % entre 1993 et 2003.

En 2009, le plafond des ressources est relevé, générant l'entrée de nouveaux allocataires dans le dispositif. Cette hausse est perceptible au niveau national (+ 1,8 %) alors qu'en Midi-Pyrénées, elle est compensée par une diminution sensible du nombre d'allocataires rattachés au régime agricole.



La répartition sur le territoire des allocataires du minimum vieillesse diffère en partie de celle des autres formes de précarité. Les taux de couverture de l'AS et de l'ASPA sont les plus élevés dans les départements les plus ruraux, le Gers et l'Aveyron, qui sont aussi les départements où la part des plus de 65 ans est la plus forte. Dans l'Ariège et en Tarn-et-Garonne, le caractère rural de la population âgée et une précarité plus grande dans l'ensemble de la population se combinent pour aboutir à une surreprésentation de l'ASPA.

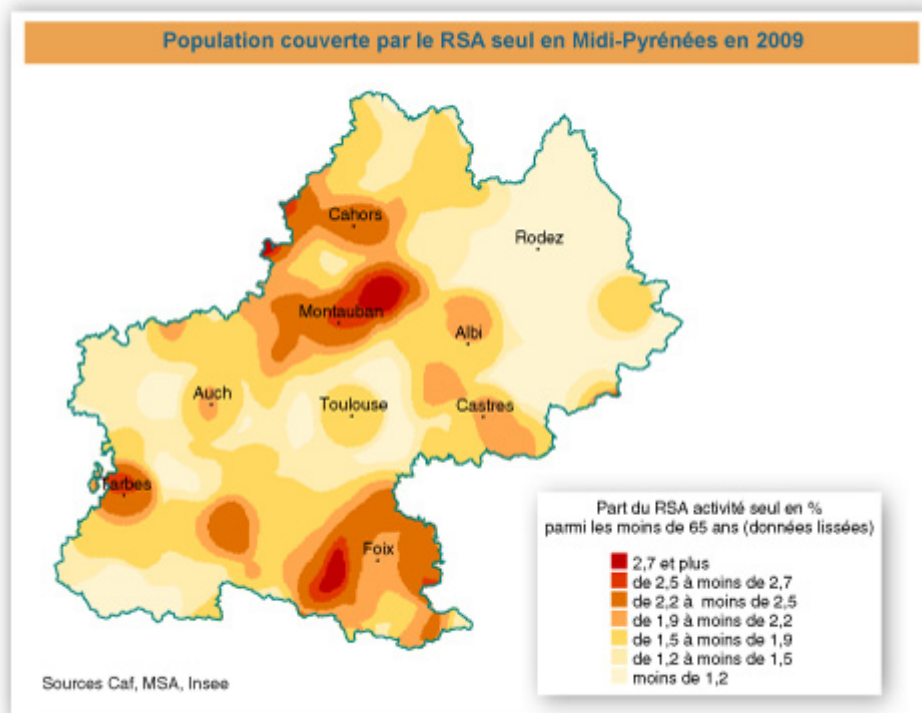
## Revenu de solidarité active Activité seul (RSA Activité)

Allocataires et population couverte par le RSA ACTIVITE seul en Midi-Pyrénées			
	Allocataires	Population couverte	
	au 31 décembre 2009	au 31 décembre 2009	Part parmi les moins de 65 ans en 2009 (%)
Ariège	1 181	2 707	2,3
Aveyron	1 112	2 551	1,2
Haute-Garonne	7 704	16 552	1,6
Gers	1 055	2 395	1,7
Lot	1 151	2 560	1,9
Hautes-Pyrénées	1 664	3 598	2,0
Tarn	2 325	5 490	1,9
Tarn-et-Garonne	1 972	4 825	2,5
<b>Midi-Pyrénées</b>	18 164	40 678	1,8
France métropolitaine	416 234	992 183	1,9
Sources : Insee, Caf			

Par le biais du RSA activité, le RSA ouvre des droits à de nouveaux bénéficiaires qui travaillent et perçoivent de faibles revenus. Cette composante du RSA n'est pas assimilée à un minimum social. Fin 2009, six mois après la mise en place de ce dispositif, ils sont plus de 18 000 allocataires en Midi-Pyrénées à bénéficier du RSA activité, soit près d'un quart de l'ensemble des bénéficiaires du RSA. La population couverte par le RSA activité est de 40 700 personnes, soit 1,8 % des moins de 65 ans.

Au 31 décembre 2009, 80 % des allocataires du RSA activité ont entre 25 et 49 ans et 16 % d'entre eux ont plus de 50 ans. Près de deux adultes sur trois sont des femmes.

Les personnes seules constituent 37 % des allocataires, les parents isolés 34 %. Viennent ensuite les couples avec un ou deux enfants (21 %) puis les personnes en couple sans enfant (8 %) (pour en savoir plus, [accéder aux données localisées](#), [fiche profil sur le RSA activité seul](#)).



Les nouveaux allocataires du RSA activité seul, comme ceux du RSA socle, sont plus nombreux en Ariège, en Tarn-et-Garonne et dans la périphérie de Tarbes.

## Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C)

### Bénéficiaires de la CMU-C

	Bénéficiaires (assurés + ayants-droit)			Part (%) parmi les moins de 65 ans en 2009
	en moyenne annuelle en 2008	en moyenne annuelle en 2009	Evolution 2008 - 2009 (%)	
Ariège	11 793	11 777	-0,1	9,9
Aveyron	9 672	9 812	1,4	4,7
Haute-Garonne	69 332	67 633	-2,5	6,4
Gers	8 366	8 662	3,5	6,1
Lot	8 313	8 287	-0,3	6,3
Hautes-Pyrénées	12 579	12 295	-2,3	6,9
Tarn	22 101	22 034	-0,3	7,5
Tarn-et-Garonne	16 913	17 151	1,4	8,9
<b>Midi-Pyrénées</b>	159 069	157 651	-0,9	6,8
France métropolitaine	3 637 333	3 579 374	-1,6	6,9

Sources : CNAMTS, RSI, CCMSA

Fin 2009, quelque 157 700 habitants de la région aux revenus les plus modestes bénéficient de la [Couverture maladie universelle complémentaire \(CMU-C\)](#). Avec 6,8 % de personnes couvertes par la CMU-C parmi les moins de 65 ans, la région se situe dans la moyenne nationale. La proportion de bénéficiaires est stable depuis 2007 (autour de 7 %), alors qu'elle avoisinait 8 % entre 2005 et 2007.

La part de la population de moins de 65 ans couverte par la CMU-C est plus importante en Ariège et en Tarn-et-Garonne. C'est aussi dans ces deux départements que la proportion de bas revenus est la plus forte. A l'opposé, l'Aveyron affiche le taux de population couverte le plus faible de la région.

Le nombre de bénéficiaires de la CMU-C continue de diminuer en moyenne dans la région entre 2008 et 2009, mais de façon ralentie par rapport aux deux années précédentes. Il progresse cependant dans trois départements, en particulier dans le Gers.

## Précarité financière

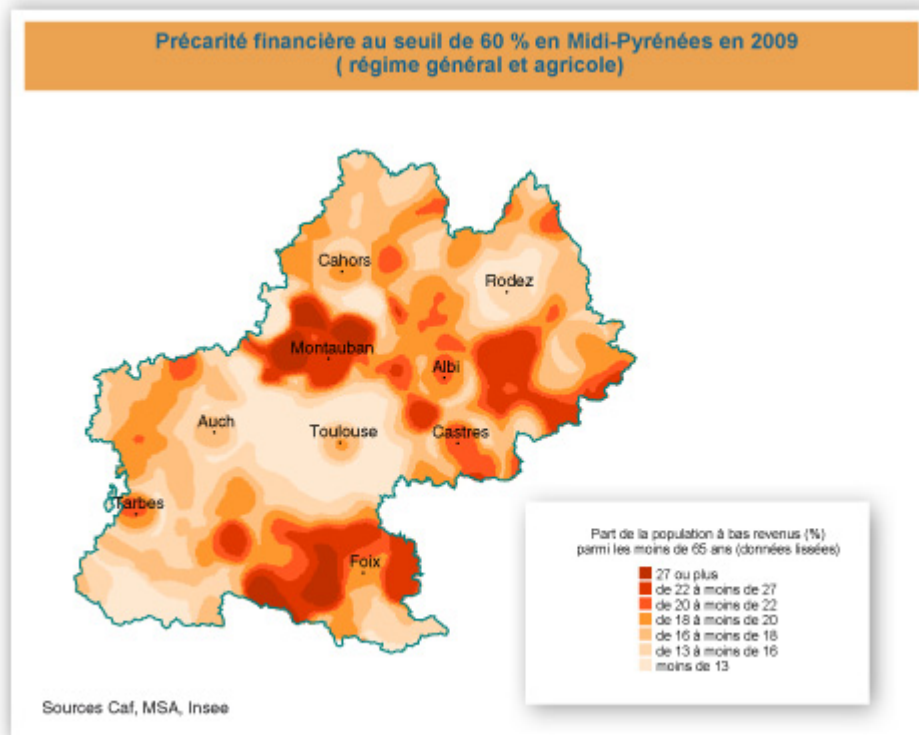
En 2009 en Midi-Pyrénées, 382 000 personnes de moins de 65 ans couvertes par la Caisse d'allocations familiales (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) disposent de ressources inférieures au **seuil de bas revenus**. Ce seuil, établi nationalement, s'élève à 942 euros par mois et par unité de consommation. Cette population en situation de précarité financière augmente de 6 % dans la région par rapport à 2008 : elle représente 16,4 % des moins de 65 ans contre 15,7 % en 2008.

En 2009, la population en situation de précarité est en hausse dans tous les départements de la région. L'Ariège et le Tarn-et-Garonne affichent des taux de précarité financière nettement supérieurs à la moyenne régionale : parmi les moins de 65 ans, plus d'une personne sur cinq vit dans un foyer disposant de revenus inférieurs au seuil de bas revenus.

### Allocataires et population à bas revenus

	Bas revenus à 60 % en 2008 (903 €)			Bas revenus à 60 % en 2009 (942 €)		
	allocataires	population couverte	part de population couverte parmi les moins de 65 ans (%)	allocataires	population couverte	part de population couverte parmi les moins de 65 ans (%)
Ariège	10 405	23 586	20,2	11 078	25 002	21,1
Aveyron	13 726	33 081	15,8	14 237	34 512	16,4
Haute-Garonne	67 718	143 095	13,7	72 737	152 671	14,4
Gers	8 958	21 327	15,2	9 478	22 116	15,5
Lot	9 357	21 304	16,4	9 648	22 054	16,8
Hautes-Pyrénées	13 233	28 865	16,3	13 751	30 146	17,0
Tarn	22 427	52 475	18,0	23 771	55 446	18,9
Tarn-et-Garonne	15 164	38 040	20,0	16 439	40 375	20,9
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>160 988</b>	<b>361 773</b>	<b>15,7</b>	<b>171 139</b>	<b>382 322</b>	<b>16,4</b>

Sources : CAF, MSA, Insee



La **précarité financière** est forte sur la plus grande partie de l'Ariège et du Tarn-et-Garonne. Ailleurs dans la région, elle se concentre dans certaines agglomérations (Tarbes, Albi, Castres) et dans de larges zones rurales entre le Tarn et l'Aveyron.

## Définitions

Cette rubrique présente les définitions des concepts les plus souvent utilisés dans le système statistique public.

**A | C | D | M | P | R | S | T | U**

### A

#### **Allocataire**

L'allocataire est la personne au titre de laquelle est ouvert un dossier de prestations (familiales, sociales, liées au logement) versées par Pôle emploi, la Caf, la Carsat ou la MSA.

#### **Allocation adulte handicapé (AAH)**

L'Allocation adulte handicapé, créée le 30 juin 1975, est une prestation sociale destinée à assurer un minimum de revenu aux personnes qui présentent une incapacité permanente. Elle est attribuée aux personnes souffrant d'une incapacité évaluée à au moins 80 % (sauf dérogation) par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (ex-Cotorep). Elle ne peut être attribuée avant l'âge de 20 ans, sauf cas particulier. Elle est versée par les Caf et les caisses de la MSA et du régime minier.

L'AAH est une prestation individualisée dont le montant est fixé pour un an. Elle assure un minimum social et peut se cumuler avec un revenu du travail. Un couple peut recevoir deux aides pour handicapé.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, le montant de l'AAH est de 652,6 euros pour une personne seule. En cas d'hospitalisation de longue durée, le montant de l'allocation peut être réduit.

#### **Allocation de parent isolé (API)**

L'Allocation de parent isolé, instituée par la loi du 9 juillet 1976, est une mesure destinée à prémunir les personnes seules avec enfant(s) des conséquences financières de leur récente situation d'isolement. Elle est versée par la Caf ou la MSA.

Les personnes concernées doivent élever seules un enfant ou être enceintes et vivre sans conjoint, et avoir des ressources situées en deçà d'un certain seuil. L'API est une allocation différentielle qui complète les revenus. Elle est accordée pour une durée limitée : jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant le plus jeune, et un an lorsque que les enfants ont plus de trois ans.

Cette allocation est supprimée et remplacée par le RSA majoré à compter de juin 2009.

#### **Allocation de solidarité spécifique (ASS)**

L'Allocation de solidarité spécifique, créée en 1984, est une prestation sociale destinée à assurer un minimum de revenu aux personnes dont les droits à l'assurance chômage sont arrivés à expiration. Elle est accordée et versée par Pôle emploi pour le compte de l'État.

Les personnes concernées doivent être inscrites à Pôle emploi (sauf pour les personnes dispensées de recherche d'emploi en raison de leur âge), avoir épuisé leurs droits à l'assurance chômage, pouvoir justifier de 5 ans d'activité salariée dans les 10 ans précédant la perte d'emploi et avoir des revenus inférieurs à un seuil. Sous certaines conditions, les bénéficiaires de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) âgés d'au moins 50 ans peuvent également opter pour l'ASS. L'ASS peut être versée à taux plein ou être une allocation différentielle qui complète le revenu pour le porter au niveau du seuil de ressources considéré comme minimal.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, le montant maximum de l'ASS est de 14,96 euros par jour, soit 448,8 euros pour un mois de 30 jours.

#### **Allocation supplémentaire (AS) et Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et réforme du minimum vieillesse**

Le « minimum vieillesse » est un dispositif constitué d'allocations permettant aux personnes âgées de 65 ans au moins (60 ans en cas d'inaptitude au travail) qui disposent de faibles revenus d'atteindre un

seuil minimal de ressources, celui du minimum vieillesse. Ce seuil s'élève en 2009 à 648,44 euros par mois pour une personne seule et à 1 135,79 euros pour un couple.

Le dispositif du « minimum vieillesse » a été modifié par l'ordonnance du 24 juin 2004, dont le décret d'application est paru en janvier 2007 et instaurant l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) ; celle-ci coexiste désormais avec l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse (AS).

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009, les montants et plafonds de ressources des allocations du minimum vieillesse ne sont plus revalorisés de manière uniforme, ni au même taux que les pensions. En particulier, le montant versé pour « une personne » de l'ASPA est revalorisé à hauteur de 6,95 %, tandis que l'AS pour « une personne » est revalorisé de 11,1 %. Dans le même temps le taux de revalorisation des pensions s'est élevé à 1 %. Au 1<sup>er</sup> avril 2010, les taux de revalorisation des montants de l'ASPA et de l'AS s'élèvent respectivement à 4,7 % et 7,1 %, tandis que celui des pensions est de 0,9 %.

Les plafonds de ressources ont aussi été revalorisés de manière différente selon le nombre de personnes bénéficiant de l'allocation : pour une « personne seule », le plafond a été revalorisé de 6,8 % au 1<sup>er</sup> avril 2009, puis de 2,4 % au 1<sup>er</sup> avril 2010, faisant potentiellement entrer plus d'allocataires en 2009. Pour les couples, les revalorisations aux mêmes dates ont été de respectivement 1 % et 0,9 %.

---

## C

### Couverture maladie universelle (CMU)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, la loi sur la Couverture maladie universelle (CMU) permet à toute personne, résidant en France de façon stable et régulière et qui n'est pas déjà couverte à quelque titre que ce soit par un régime obligatoire d'assurance maladie, de bénéficier de la sécurité sociale pour la prise en charge de ses dépenses de santé. C'est ce qu'on appelle la CMU de base. Les personnes dont le revenu fiscal de référence est supérieur à 731,20 euros par mois (au 1<sup>er</sup> janvier 2009) doivent acquitter une cotisation annuelle de 8 % sur le montant des revenus supérieurs à ce seuil. Celles dont le revenu fiscal est inférieur au seuil ainsi que les bénéficiaires du RSA socle et les bénéficiaires de la CMU-C sont exemptés de cotisation.

La **Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)** permet de fournir une couverture complémentaire gratuite aux personnes ayant les revenus les plus modestes. L'affiliation à la CMU-C permet la prise en charge du ticket modérateur, du forfait journalier en cas d'hospitalisation et la dispense d'avance de frais. Elle permet également la prise en charge de certaines prestations (prothèses dentaires, lunettes...), au-delà des montants remboursables par l'assurance maladie et dans la limite de tarifs fixés par arrêté. L'ouverture des droits pour un an est conditionnée par le dépôt d'une demande auprès d'une caisse d'assurance maladie. Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, le plafond de ressources donnant droit à la CMU-C est de 621 euros par mois pour une personne seule en France métropolitaine.

En savoir plus : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

---

## D

### Décile

Le premier décile d'une variable numérique est la valeur en dessous de laquelle se situent 10 % des personnes (et donc 90 % au-dessus).

Le neuvième décile d'une variable numérique est la valeur en dessous de laquelle se situent 90 % des personnes (ou 10 % au-dessus).

*Exemple : dire que le premier décile, dans la distribution des revenus, est de 564 euros par unité de consommation signifie qu'un ménage sur dix vit avec moins de 564 euros par mois et par unité de consommation ; si le neuvième décile est de 2 810 euros, cela signifie que neuf ménages sur dix disposent de moins de 2 810 euros par mois et par unité de consommation.*

### Demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle emploi au dernier jour du mois. Ces demandeurs sont enregistrés dans cinq catégories de demandes d'emploi (A, B, C, D, E) selon qu'ils sont tenus ou non de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en recherche d'emploi, déjà en emploi, en formation...) ou bien qu'ils ont pratiqué une activité réduite plus ou moins longue. Les demandeurs d'emploi de catégories A, B, C (pris en compte dans cette publication) sont :

- ♦ catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- ♦ catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures au maximum au cours du mois) ;
- ♦ catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois).

---

## M

### Médiane

La valeur médiane d'une variable quantitative est la valeur qui sépare la population en deux : la moitié de la population étudiée se situe en dessous de cette valeur et l'autre moitié au-dessus. La médiane, contrairement à la moyenne, a l'avantage d'être moins sensible aux valeurs extrêmes. Pour cette raison, elle lui est souvent préférée pour l'étude des revenus.

*Exemple : dire que la médiane, dans la distribution des revenus, est de 1 430 euros par unité de consommation signifie qu'un ménage sur deux vit avec moins de 1 430 euros par mois et par unité de consommation.*

### Minima sociaux

Ce sont des dispositifs définis par la loi, visant à garantir un montant minimum de revenu, au travers d'allocations sous conditions de ressources, à des personnes ne pouvant pas tirer de leur activité (présente ou passée) des ressources suffisantes. Chaque minimum social a sa logique et ses conditions d'attribution propres et s'adresse à des bénéficiaires spécifiques.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, il existe en France métropolitaine neuf minima sociaux : l'Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (AS) à laquelle se substitue en partie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), le minimum invalidité, l'Allocation adulte handicapé (AAH), l'assurance veuvage, l'Allocation de solidarité spécifique (ASS), l'Allocation équivalent retraite (AER), l'allocation d'insertion (AI) remplacée par l'allocation temporaire d'attente (ATA) pour les entrées à compter du 16 novembre 2006, le Revenu de solidarité active (RSA) socle non majoré qui remplace le RMI et le RSA socle majoré qui remplace l'API. Selon les cas, la

prestation est strictement différentielle (AAH, assurance veuvage, ASS, allocation d'insertion) ou bien autorise des cumuls, dans la limite d'un plafond entre allocations versées et ressources propres. Pour décrire la précarité, ces tableaux de bord se limitent à la prise en compte des cinq minima les plus souvent distribués (AS-ASPA, AAH, ASS, RSA socle non majoré et RSA socle majoré). En Midi-Pyrénées comme en France, ces cinq minima concernent plus de neuf allocataires sur dix.

---

## P

### Population couverte

La population couverte est composée de personnes appartenant à la famille d'un allocataire. Elle comprend, outre l'allocataire, son conjoint éventuel, et s'il y a lieu les enfants et autres personnes à charge au sens des prestations familiales.

Sur les cinq minima sociaux abordés dans cette publication, on ne dispose des effectifs de population couverte que pour trois d'entre eux (RSA, RSA majoré, AAH). Leur proportion dans la population est appréciée en ramenant ce nombre de personnes couvertes au nombre de personnes de moins de 65 ans estimé par l'Insee. Pour l'ASS et l'AS-ASPA, la méconnaissance de la taille des foyers ne permet pas en revanche un tel calcul.

### Précarité financière

Un individu est considéré en situation de précarité financière (ou « à bas revenus ») lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de bas revenus. Dans cette publication, les personnes à bas revenus sont celles qui vivent dans un foyer allocataire de la Caf ou de la MSA et dont les ressources sont inférieures au seuil. Plusieurs populations (personnes ne percevant aucune allocation Caf ou MSA, étudiants, personnes âgées de 65 ans et plus, régimes spéciaux) ne sont pas prises en compte dans ce dénombrement : la population en situation de précarité financière est ainsi sous-estimée.

Comme pour les proportions de populations couvertes par le RSA ou l'AAH, la part de personnes précaires est appréciée en rapportant le nombre de personnes à bas revenus au nombre de personnes de moins de 65 ans estimé par l'Insee.

---

## R

### Revenu fiscal

Le revenu fiscal correspond aux ressources déclarées par les contribuables sur leur déclaration de revenu. Il comprend :

- les revenus d'activité salariée et indépendante ;
- les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse) ;
- les pensions alimentaires reçues (déductions faites des pensions versées) ;
- certains revenus du patrimoine ;
- les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage.

Le revenu fiscal est un revenu mesuré avant redistribution. Il ne peut pas être assimilé à un revenu disponible, qui supposerait que l'on tienne compte des revenus sociaux non déclarés et que l'on soustraie les impôts directs (impôts sur le revenu et taxe d'habitation). Ce revenu peut être rapporté au nombre d'unités de consommation de chaque ménage fiscal.

### Revenu des allocataires Caf et MSA

Le revenu des allocataires Caf et MSA, utilisé pour mesurer la précarité financière, est un revenu disponible avant impôt. Il correspond aux revenus imposables perçus par les personnes appartenant au foyer de l'allocataire, auxquels s'ajoutent les prestations versées mensuellement (minima sociaux, prestations familiales, aides au logement). Ce revenu est rapporté au nombre d'unités de consommation de chaque foyer allocataire.

### Revenu minimum d'insertion (RMI)

Le Revenu minimum d'insertion, instauré par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1988, est une prestation sociale destinée à permettre l'insertion sociale et professionnelle. Il est accordé par le préfet qui anime avec le président du conseil général les politiques d'insertion. Il est versé par la Caf et la MSA.

Les personnes concernées doivent avoir au moins 25 ans (sauf dans le cas d'enfant(s) à charge), résider en France et ne pas dépasser un certain seuil de ressources. Le RMI ouvre le droit à une allocation différentielle qui complète les revenus pour les porter au niveau du seuil de ressources fixé. Il s'accompagne d'un accès à l'assurance maladie et d'un processus d'insertion sociale par un contrat d'insertion.

Ce minimum social est remplacé par le RSA à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009.

### Revenu de solidarité active (RSA)

Le dispositif du revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009 en France métropolitaine. Il remplace le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et les dispositifs de soutien à la reprise d'un emploi liés à ces deux prestations (intéressement proportionnel, primes forfaitaires mensuelles, prime de retour à l'emploi). Il est également versé à des personnes qui travaillent déjà et dont les revenus sont faibles. Le RSA est attribué en 2009 aux personnes âgées de 25 ans et plus, ou moins de 25 ans si elles assument la charge d'un enfant né ou à naître. Son montant est déterminé en fonction de la composition familiale du foyer, du nombre d'enfants à charge, et de ses ressources (revenus d'activité, prestations familiales...), de façon à assurer un niveau de revenu minimum au foyer (le revenu garanti). En juin 2009, le montant forfaitaire du RSA socle (sans revenus d'activité) s'élève à 454,63 euros pour une personne seule et à 681,95 euros pour un couple sans enfant. Le RSA socle majoré s'élève à 681,95 euros. Ces montants augmentent ensuite en fonction du nombre de personnes ou enfants à charge.

---

## S

### Seuil de bas revenus (ou seuil de précarité financière)

Utilisé pour une approche monétaire de la précarité à partir de fichiers de bénéficiaires de prestations sociales, le seuil de bas revenus est un seuil relatif déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Dans les fichiers des allocataires Caf et MSA, il s'applique au revenu (disponible avant impôts) par unité de consommation (RUC) mesuré dans ces fichiers.

La définition du seuil et son calcul au niveau national ont été revus en 2006. Le seuil de bas revenus est fixé dorénavant à 60 % du niveau de vie médian pour se conformer aux standards européens. Il est établi désormais à partir de l'enquête revenus fiscaux, source de référence européenne sur les revenus. Il est égal à 942 euros par unité de consommation en 2009.

---

## T

### Taux de chômage localisé

Le taux de chômage localisé est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre de personnes actives (ensemble des personnes en emploi ou au chômage). Son calcul a été modifié en 2007 par l'Insee pour tenir compte des changements méthodologiques intervenus au niveau national et assurer la cohérence des séries locales et nationales. Les séries sont révisées depuis 1982.

---

## U

### Unité de consommation (UC)

Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). L'échelle d'équivalence la plus utilisée actuellement (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour 1 UC ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 UC ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 UC.

Les fichiers Caf et MSA utilisent une échelle légèrement différente : à la pondération précédente s'ajoute 0,2 UC pour une famille monoparentale.

---

## Voir aussi ...

### Régions

#### Publications papier

Dossiers Insee :

- [Zoom sur la Couverture Maladie Universelle Complémentaire \(juillet 2006\) - dossier n° 136](#)
- [Zoom sur la précarité professionnelle \(mai 2005\) - dossier n° 128](#)
- [Zoom sur la précarité en milieu rural \(avril 2004\) - dossier n° 120](#)
- [Zoom sur la précarité en milieu urbain \(avril 2003\) - dossier n° 115](#)

#### Publications Internet

[Tableau de bord social](#) de Poitou-Charentes : Insee Poitou-Charentes (janvier 2011)

[En Bourgogne, 12 % de la population vit sous le seuil de pauvreté en 2006](#) ; Insee Bourgogne Dimensions - hors série (janvier 2011)

[La pauvreté laborieuse en Lorraine et Meurthe-et-Moselle : mécanismes à l'œuvre et leviers à mobiliser](#) ; Insee Lorraine – Economie lorraine n° 204 (janvier 2010)

[70 000 travailleurs pauvres en région Centre](#) ; Insee Centre – Info n° 161 (février 2010)

[Cartographie de la précarité urbaine](#) ; Insee Auvergne - Les Dossiers n° 26 (avril 2010)

[Les prestations sociales en Haute-Normandie en 2009 - Du RMI au RSA : vers une simplification des dispositifs des minima sociaux](#) ; Insee Haute-Normandie - Cahier d'Aval n° 84 (mai 2010)

[La précarité augmente](#) ; Insee Poitou-Charentes - Les cahiers de décimal n° 53 (juin 2010)

[Pauvreté en Moselle : un habitant sur sept](#) ; Insee Lorraine – Economie lorraine n° 236 (octobre 2010)

[Les allocataires du RSA - Les jeunes Champardennais davantage concernés qu'au niveau national](#) ; Insee Champagne-Ardenne - Insee Flash n° 126 (octobre 2010)

[Les femmes sont davantage confrontées à la pauvreté. Les facteurs à l'origine de cette disparité](#) ; Insee PACA - Synthèse n° 2 (décembre 2010)

[Le travail ne protège pas forcément de la pauvreté](#)

[Quatre foyers allocataires à bas revenus sur dix comprennent au moins un travailleur](#) ; Insee Ile-de-France à la page n° 315 (février 2009) ;

[Pauvreté des travailleurs et bas salaires dans l'Hérault](#) ; Insee Languedoc-Roussillon – Repères Synthèse n° 5 (juin 2009)

[Les inégalités aux Antilles-Guyane : Dix ans d'évolution](#) ; Insee Guadeloupe Insee Antilles-Guyane (juillet 2009)

[Pauvreté en Limousin : espace rural, personnes seules et familles monoparentales sont les plus touchés](#) ; Insee Limousin - (Décembre 2009)

[Un quart des salariés de Provence-Alpes-Côte d'Azur gagne moins de 830 euros par mois](#) ; Insee PACA - SUD INSEE l'essentiel n° 137 (décembre 2009)

[Le RMI avant la mise en place du RSA : trois Champardennais sur cent concernés](#) ; Insee Champagne-Ardenne - Insee Flash n° 108 (septembre 2009)

[La pauvreté moins marquée en Bretagne](#) ; Insee Bretagne - Octant n° 111 (janvier 2008)

[Niveaux de vie et pauvreté en Picardie : un Picard sur huit sous le seuil de pauvreté](#) ; Insee Picardie - Insee Picardie n° 23 (février 2008)

[Niveaux de vie des Franciliens : des inégalités fortes malgré la redistribution par l'impôt et les prestations sociales](#) ; Insee Île-de-France - Ile-De-France à la page n° 297 (mai 2008)

[Un enfant sur six vit dans une famille pauvre en Basse-Normandie comme en France](#) ; Insee Basse-Normandie – e pour cent Basse-Normandie n° 9 (Mai 2008)

[654 000 pauvres en Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) ; Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur - Sud Insee l'essentiel n° 122 (juillet 2008)

[Tableau de bord 2006 de la pauvreté-précarité en Lorraine : au point haut du chômage](#) ; Insee Lorraine - Économie Lorraine n° 136 (juillet 2008)

[Pauvreté et inégalités moins marquées dans les Pays de la Loire](#) ; Insee Pays de la Loire - Études n° 71 (Août 2008)

[Dossier : Pauvretés et précarités dans l'Oise](#) ; Insee Picardie - Dossiers (septembre 2008)

[La pauvreté en Champagne-Ardenne : les jeunes les plus touchés](#) ; Insee Flash Champagne-Ardenne n° 92 (septembre 2008)

[Moins de pauvreté dans les Landes](#) ; Insee Aquitaine - Le quatre pages n° 179 (septembre 2008)

[L'aide au logement : indispensable aux plus pauvres](#) ; Insee Lorraine - Économie Lorraine n° 143 (octobre 2008)

[Une pauvreté plus accentuée en Auvergne](#) ; Insee Auvergne - (octobre 2008)

[Un picto-charentais sur huit vit sous le seuil de pauvreté en 2004](#) ; Insee Poitou-Charentes - Décimal n° 283 (octobre 2008)

[La redistribution réduit fortement les disparités de niveaux de vie mais la pauvreté reste élevée](#) ; Insee Nord-Pas-De-Calais - Pages de Profils n° 46 (Novembre 2008)

[Grand Lyon : la précarité reste concentrée à l'est de l'agglomération](#) ; Insee Rhône-Alpes - La Lettre Analyses et Résultats (septembre 2010)

[Saint-Étienne Métropole : la pauvreté concerne toutes les grandes communes de l'agglomération](#) ; Insee Rhône-Alpes - La Lettre Analyses et Résultats (décembre 2009)

[Précarité dans l'agglomération de Grenoble : pas uniquement dans les zones urbaines sensibles](#) ; Insee Rhône-Alpes - La Lettre Analyses et Résultats ( novembre 2008)

## France métropole

### Insee

[Qu'est-ce qu'être pauvre aujourd'hui en Europe ? L'analyse du consensus sur les privations](#) ;  
Économie et statistique n° 421 (septembre 2009)

[Bas Salaires Et Marché Du Travail](#) Économie et Statistique n° 429-430 (août 2010)

France, portrait social - Insee Références (novembre 2010)

[Les revenus et le patrimoine des ménages](#) ; collection Insee Références (édition 2010)

[Les revenus et le patrimoine des ménages](#) ; collection Insee Références (édition 2009)

[Les niveaux de vie en 2008](#) ; Insee Première n° 1311 (septembre 2010)

[Les inégalités de niveaux de vie entre 1996 et 2007](#) ; Insee Première, n° 1266 (novembre 2009)

[Indicateurs d'inégalités sociales](#) ; Dossiers (décembre 2009)

[Disparités territoriales](#) ; Économie et Statistique n° 415-416 (mars 2009)

[Inégalités de niveaux de vie et pauvreté](#) ; Les revenus et le patrimoine des ménages. Insee  
Références (avril 2010 – France)

[Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales](#) ; Économie et Statistique  
n° 383-384-385 (décembre 2005)

[Sans-domicile](#) ; Économie et Statistique n° 391-392 (octobre 2006)

**Ministère du travail, de l'emploi et de la santé, Direction de la Recherche des études, de l'évaluation et des statistiques**

[Les allocataires de minima sociaux en 2009](#) ; n° 756 (mars 2011)

[Les bénéficiaires du RSA au 30 Juin 2010](#) ; n° 744 (novembre 2010)

[Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2009](#) ; n°742 (octobre 2010)

[Quelles caractéristiques sociales et quel recours aux soins pour les bénéficiaires de la CMUC en 2006](#) ; n° 675 (janvier 2009)

[Les prestations familiales et de logement en 2007 une redistribution en faveur des familles nombreuses et des personnes isolées](#) ; n° 674 (décembre 2008)

[Les montants des retraites selon le lieu de naissance et de résidence](#) ; n° 672 (décembre 2008)

[Les fonds de solidarité pour le logement : l'aide des départements au logement des personnes défavorisées](#) ; n° 670 (novembre 2008)

Séries statistiques :

[Les bénéficiaires des allocations du minimum vieillesse au 31 décembre 2007](#) n° 129 (mars 2009)

Séries Études et recherche :

[La prise en charge des populations dites précaires dans les établissements de soins](#) ; n° 81 (novembre 2008)

---

[Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2009-2010](#) – la documentation française.

---

## **Sites internet**

[Portail de la statistique publique](#)

[Ministère du travail, de l'emploi et la Santé , Direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques](#)

[Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale](#)

[Observatoire des inégalités](#)

[Banque de données en santé publique \(BDSP\)](#) : La BDSP est un réseau français de coopération pour la mise en ligne de sources d'information en santé publique, créé à l'initiative de la Direction générale de la santé

[Sécurité Sociale - l'Assurance Maladie](#)

[Fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie](#)

[Base de données sociales localisées](#)